

## Compte rendu Comité Technique Local du 25/05/2020

### 1) Plan retour activité (PRA) :

La direction affirme que la reprise d'activité est étagée en 3 niveaux (P1, P2 et P3) selon la nature essentielle des missions et en tenant compte des modalités pratiques de retour au travail (présentiel, télétravail) définies par l'orientation nationale du PRA.

Elle a également fait part d'une note par le médecin du travail sur le protocole d'accès au service qui est propice à évoluer et a dit tenir compte de l'avis des chefs de service et des agents.

Par ailleurs, d'ici à 15 jours, un retour des services est attendu via le CHSCT pour interpellier la direction et qui sera censé apporter des correctifs éventuels par rapport aux consignes sanitaires (plexiglas,...).

Enfin, une cadre de la direction a commencé à faire la tournée des services pour mesurer l'évolution de la situation par rapport à l'application des règles sanitaires.

Par rapport à une question d'un syndicat sur le télétravail à ne pas généraliser, la direction a reconnu la problématique des agents fragilisés

psychologiquement tout en posant la question de savoir jusqu'à quand le virus sera actif.

À l'heure actuelle, avec la distanciation, le port du masque, le lavage des mains,... il paraît évident selon elle que tout le monde ne pourra reprendre le travail en présentiel et que par conséquent l'approfondissement du télétravail est à envisager même si le Finistère est en zone verte.

Enfin, en lien avec le télétravail, elle a affirmé que 18 nouveaux portables étaient sur le point d'arriver dans le département.

Pour ce qui est de la restauration, la réouverture des restaurants administratifs est envisagée selon le respect des normes sanitaires et après concertation avec les prestataires de services.

A Brest et à Morlaix, la reprise est envisagée vers le 08 juin, Chateaubriand courant juin et Carhaix mi-juin.

Sur le sujet de l'indemnisation des frais de repas (17,00 € par jour), celle-ci doit être justifiée jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire par la fourniture de tickets de caisse et la demande de remboursement de ces frais pour le seul gardien du

département sur un centre des Finances, en l'occurrence à Douarnenez, était à l'étude.

## 2) Congés :

Selon les différents cas de figures (agents travaillant le matin ou l'après-midi mais ne faisant pas 07H42, travaillant 01H le matin et en ASA l'après-midi,... ), la direction fera preuve de souplesse et ne se précipitera pas quant à l'application de l'ordonnance sur les congés.

Sur la question de la CGT relative à la différence de traitement de cas d'agents avec certains dont les congés ont été retirés du 16 au 23 mars et d'autres non, la direction essaye d'adopter une juste position et d'adapter selon les différents services.

Pour la pose des congés d'été et en réponse aux interrogations syndicales, la direction affirme que les agents pourront poser leurs congés mais qu'il faudra tenir compte des nécessités de service.

La question était particulièrement prégnante pour les collègues du contrôle fiscal qui forcés d'aider lors de la campagne IR ont vu le retard s'accumuler quant à l'exercice de leurs propres missions et qui sont par conséquent inquiets pour la pose des congés en juillet et août.

En ce qui concerne l'écrêtement des agents par rapport à leur pointage sur Syrhius et pendant la crise sanitaire, il y aura un rajout automatique des heures écrêtées.

Enfin, pour le report des congés en N-1 initialement prévu à la date limite du 02 mai, il n'y aura pas de prolongation et les jours non reportés seront

perdus.

## 3) Mutation locale au 01/09 :

Affectation donc au niveau départemental (priorité, ancienneté administrative... ), possibilités pour les ALD, en cas de vacance d'emploi et en cas de non-satisfaction de leur propre demande de mutation, de rester en ALD local... telles sont les modalités de mutation.

Le nouveau logiciel ALEOA sera actif à partir du 08 juin et l'accès pourra se faire à partir du portail Ulysse.

La proposition de la direction d'organiser à la parution du mouvement de mutation des réunions où la direction recevrait chaque syndicat à part.

Sans donner de réponse formelle, nous avons insisté sur la nécessité de contact avec la direction de la manière la plus transparente possible pour évoquer les situations individuelles problématiques.

## 4) Report, suspension du NRP :

Le directeur général va tenir une réunion mi-juin sur cette question.

En ce qui concerne les décisions qui ne sont pas en lien avec la suspension du NRP :

- la mise en place du centre de contact au 01/09/2020 est maintenue car elle est en rapport avec le PAS et la création du relais téléphonique (note nationale du 03 mars avec demande de numéro unique).

Les emplois du centre de contact seront des emplois

de direction, comme les CPS actuellement, et les agents de ces derniers seront prioritaires par rapport à cette nouvelle structure (38 CPS sur 50)...

Il existe cependant des doutes syndicaux sur le restant des postes à pourvoir (redéploiement de d'autres postes ?)

La formation interrompue en mars va reprendre.

Les horaires décalés (travail le samedi... ) seront faits sur la base du volontariat et en fonction des directives nationales.

Les régimes indemnitaires des agents de ce centre de contact restent à définir.

- la fusion des Spf de Brest et de Quimper est maintenue car cette mise en place est prévue par l'administration centrale : octobre pour Brest et novembre pour Quimper.

- la fusion des brigades pour rééquilibrer le pilotage (BDV1 pour le nord et BDV2 pour le sud).

Les agents de Morlaix qui sont d'accord seront concernés.

- pas de SDIF à Brest.

#### 5) Campagne IR :

Selon la direction, les accueils physiques spécifiques et sur rendez-vous sont dorénavant à envisager car le traitement des réponses par mail et téléphone n'est plus suffisant.

Cette forme d'accueil est donc à préparer.

À l'instar de d'autres départements, sont envisagées les tables de courrier disposées à l'entrée des sites où les redevables pourront formuler par écrit leurs demandes et interrogations.

Enfin, la mise en place des dispositifs dans les mairies pour aider les personnes en difficulté suscite des inquiétudes syndicales quant à la pérennité des accueils physiques actuels (concurrence des MSAP).

Ce à quoi la direction a répondu par l'assurance du discours de Bercy qui est de ne pas supprimer les accueils physiques.

En marge de ce CT, il est à noter que le secrétaire de la section CGT en sa qualité de représentant titulaire de la CGT n'a pas été informé par la direction de la tenue de ce comité.

Nous avons donc demandé à cette dernière des explications.

Vos représentants CTL.

Retrouvez toutes les infos sur le [site de la section](#) et sur Facebook

